

Association «Les Amis du Liban» - Subvention exceptionnelle

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : A l'initiative des Scouts de France, des Sœurs de la Charité de Besançon et de l'Association «Les Amis du Liban», une cinquantaine d'enfants libanais ont pu quitter Beyrouth pour passer deux mois dans des familles comtoises, à Belfort et à Besançon notamment.

Dès le mois de mai, l'Association «Les Amis du Liban» sollicitait une participation de la Ville pour le transport des enfants.

Cette opération a d'ailleurs été particulièrement délicate tant il a été difficile de réunir les meilleures conditions de sécurité.

D'autres collectivités comme le Conseil Général du Doubs, la Ville de Belfort, ont également contribué au financement de ce séjour ou à d'autres actions concernant le Liban.

De plus l'Association «Les Amis du Liban» a lancé une souscription publique.

Il est donc proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 14 000 F à l'Association «Les Amis du Liban».

Le Conseil Municipal est invité à statuer ; en cas d'accord, cette somme sera imputée au chapitre 934.21 article 691 code service 20000 du budget primitif de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.